LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

COMMISSION REGIONALE de GESTION des COMPETITIONS JEUNES

Réunion du 06 DECEMBRE 2017

PRESENTS : **Messieurs BERTRAND – CUENCA – HEVE – JULLIAN - MAURIN.**
EXCUSES : **Monsieur BRAULT.**

❖❖❖

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est APPROUVE à l'UNANIMITE.

❖❖❖

COUPE OCCITANIE
U19

2ème TOUR – 1/32e

FORFAITS

Les rencontres ci-après initialement prévues le 09 ou le 10 Décembre 2017 :

- **25012.1** **ST GELY DU FESC / PAULHAN PEZ ROUJAN CAUX** — **Est ANNULEE suite au Forfait de PAULHAN PEZ ROUJAN CAUX**

En conséquence le Club de ST GELY DU FESC est qualifié pour le prochain tour.

- **25017.1** **NIMES LASALLIEN / AS GIGNAC** — **Est ANNULEE suite au Forfait de GIGNAC AS**

En conséquence le Club de NIMES LASALLIEN est qualifié pour le prochain tour.

- **25018.1** **SERVIAN FC / MONTPELLIER PETIT BARD FC** — **Est ANNULEE suite au Forfait de SERVIAN FC**

En conséquence le Club de MONTPELLIER PETIT BARD FC est qualifié pour le prochain tour.

❖❖❖

CHAMPIONNATS JEUNES
U19 – U17 – U15

U19 REGIONAL 2

DECISIONS

Match ES PAYS UZES / NIMES SOLEIL LEVANT – 22130.1
Vu la feuille de match,
Vu le rapport des Dirigeants du Club de PAYS UZES,
Pas de rapport de l'Arbitre
Rencontre arrêtée à la 8ème minute, l'équipe de NIMES SOLEIL LEVANT étant réduite à 7 joueurs,

Par ces Motifs,
La Commission dit MATCH PERDU par PENALITE à NIMES SOLEIL LEVANT 3 à 0, 1 point au Classement.

◎

Match NIMES SOLEIL LEVANT / LUNEL GC – 22138.1
Vu la feuille de match,
Vu le rapport des Dirigeants du Club de PAYS UZES,
Vu le rapport de l'Arbitre indiquant avoir arrêté l rencontre à la 24ème minute, l'équipe de NIMES SOLEIL LEVANT étant réduite à 7 joueurs,

Par ces Motifs,
La Commission dit MATCH PERDU par PENALITE à NIMES SOLEIL LEVANT 5 à 0, 1 point au Classement.

✱ ✱

MODIFICATION AU CALENDRIER

La rencontre ci-après, *initialement prévue le 02/12/2017 :*

- **22137.1 BEAUCAIRE STADE 30 / MONTPELLIER ST MARTIN Est FIXEE au 07 JANVIER 2017**

(Décision de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes)
Les Clubs peuvent jouer en semaine avec l'accord écrit des deux clubs.

U17 REGIONAL 1

MODIFICATION AU CALENDRIER

La rencontre ci-après, *initialement prévue le 02/12/2017 :*

- **22268.1 PERPIGNAN OC / NIMES OL Est FIXEE au 07 JANVIER 2017**

(Décision de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes)
Les Clubs peuvent jouer en semaine avec l'accord écrit des deux clubs.

✱ ◎ ✱

U17 REGIONAL 2

DECISION

Match EP VERGEZE / PI VENDARGUES – 22336.1
Vu la feuille de match,
Vu le rapport de l'Arbitre,

Compte tenu des circonstances « exceptionnelles » (hospitalisation de l'Arbitre) et la décision unanime des deux éducateurs d'arrêter le match,

Par ces Motifs,
La Commission dit MATCH à REJOUER.

➔La rencontre ci-dessus est donc **remise à UNE DATE ULTERIEURE**. **Les Clubs peuvent dès maintenant s'entendre pour le jouer en semaine (accord écrit des 2 Clubs).**

* *

MODIFICATION AU CALENDRIER

La rencontre ci-après, *initialement prévue le 02/12/2017 :*

- **22401.1 ST ESTEVE / FRONTIGNAN Est FIXEE au 07 JANVIER 2017**

(Décision de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes)
Les Clubs peuvent jouer en semaine avec l'accord écrit des deux clubs.

* ◎ *

U15 REGIONAL 2

MODIFICATION AU CALENDRIER

La rencontre ci-après, *initialement prévue le 02/12/2017 :*

- **22536.1 BEAUCAIRE EFC / MONTPELLIER HSC Est FIXEE au 07 JANVIER 2017**

(Décision de la Commission Régionale de Gestion des Compétitions Jeunes)
Les Clubs peuvent jouer en semaine avec l'accord écrit des deux clubs.

Le Président de séance
Monsieur JULLIAN